

33 tons apportassent une attention particulière à  
 33 observer exactement les démarches de ces  
 33 Puissances, pour tâcher, autant qu'il seroit  
 33 possible, de pénétrer leurs desseins, & que  
 33 s'il arrivoit que l'une ou l'autre de ces Puif-  
 33 sances approchât si avant des frontieres du  
 33 Corps Helvetique, qu'il y eût sujet de crain-  
 33 dre qu'elles voulussent en tenter le passage,  
 33 ou y prendre poste; dans ce cas-là on iroit  
 33 trouver le Commandant en chef de l'Armée,  
 33 pour le faire souvenir de la déclaration qui a  
 33 été donnée, qu'elle ne passeroit point sur les  
 33 terres du Corps Helvetique; qu'on auroit soin  
 33 en même-tems de lui faire toutes les repré-  
 33 sentations propres à le détourner de pareille  
 33 entreprise; mais que si, contre toute attente,  
 33 elles ne produisoient aucun effet, on prote-  
 33 steroit publiquement contre ce qui seroit en-  
 33 trepris, en déclarant qu'on est déterminé  
 33 de mettre la force contre la force, & de faire  
 33 sonner l'alarme dans toutes les Terres de la  
 33 domination du Corps Helvetique: Que si  
 33 malgré cette déclaration, une des Puissances  
 33 belligérantes entreprend d'y passer, ou de s'y  
 33 établir, le Canton de *Basle* joindra sa Milice  
 33 avec les contingens de troupes que les autres  
 33 Cantons ont déjà fait marcher de ce côté-là;  
 33 que l'on sonnera d'abord le tocsin; qu'on  
 33 allumera les signaux, & que l'on tirera treize  
 33 coups de canon, en signe d'avertissement;  
 33 qu'on expédiera aussi des Couriers, tant à pied  
 33 qu'à cheval, aux Cantons les plus proches,  
 33 pour les avertir de venir au secours avec leurs  
 33 forces; qu'il y aura des sentinelles postées  
 33 dans les Baillages, ainsi que des signaux qui  
 33 se donneront par le moyen des canons & des  
 33 mortiers